



Départ volontaire en PSE

Par **Anonyme16**, le **15/05/2019** à **16:21**

Bonjour,

Je suis actuellement concernée par un PSE.

Dans ce cadre, l'entreprise nous propose la possibilité d'un départ volontaire avec indemnités, sous conditions de trouver un CDI ou CDD +6mois.

Je viens de signer une promesse d'embauche pour un CDI et de ce fait initier le dossier de départ.

Si mon futur employeur ou moi-même décidons de mettre fin à la période d'essai du CDI, ai-je le droit aux allocations chômage ?

Même si cette fin de période d'essai arrive au bout de quelques jours de travail ?

Merci d'avance pour votre aide.